



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 16-20240719

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CASUD AU SYNDICAT
MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP)**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de juillet à neuf heures, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 12 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 08-20240719, de l'affaire n° 11 à l'affaire n° 18-20240719 et à l'affaire n° 20, de l'affaire n° 23-20240719 à 31-20240719 et de l'affaire n° 33 à l'affaire n° 37-20240719), puis de celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (de l'affaire n° 09 à l'affaire n° 10-20240719, puis à l'affaire n° 19-20240719 et à l'affaire n° 32-20240719) ainsi que celle de Madame Vanessa COURTOIS, 3^e Vice-Présidente (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 22-20240719).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 33

Absents représentés : 14

Absents : 01

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 19-20240719), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, GENGE Jack, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 11-20240719), TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 08-20240719), HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 22-20240719).

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**- Commune du Tampon –**

ROMANO Augustine représentée par BLARD Régine, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 12 à l'affaire n° 37-20240719), THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET-TURPIN Francemay (de l'affaire n° 20 à l'affaire n° 37-20240719).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, LEJOYEUX Marie Andrée représentée par VIENNE Axel, HOAREAU Sylvain représenté par LEICHNIG Stéphanie, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, MUSSARD Harry représenté par LANDRY Christian, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée (de l'affaire n° 09-20240719 à l'affaire n° 37-20240719).

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles représenté par BENARD Monique.

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 23 à l'affaire n° 37-20240719).

ETAIENT ABSENTS**- Commune de Saint-Joseph -**

MUSSARD Harry (de l'affaire n° 09-20240719 à l'affaire n° 37-20240719).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON ainsi que Madame Doris TECHER ont respectivement été désignées (de l'affaire n° 01 à n° 11-20240719 et de l'affaire n° 12 à n° 37-20240719), pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 16-20240719

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CASUD AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP)

Le Président, après avoir procédé à une suspension de séance afin d'assurer les formalités de publicité de la délibération ci-avant dans l'ordre du jour (*fixant le choix du mode de scrutin pour la désignation des représentants de la CASUD*) et permettre aux conseillers communautaires de présenter la liste complète des candidatures de leurs délégués (14 titulaires et 7 suppléants), invite les membres à procéder à l'élection des représentants de la CASUD au Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP).

Le Président rappelle que l'Assemblée délibérante, par délibération n° 15-20240719 ci-avant dans l'ordre du jour, a indiqué comme mode de scrutin pour la désignation des représentants de la CASUD au Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP), le scrutin de liste majoritaire à un tour.

Le Président indique également que par délibération n° 41-20220429 du 29 avril 2022, le Conseil communautaire avait procédé à la désignation de ses représentants au Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) et désigné M. André THIEN AH KOON comme représentant titulaire.

Faisant suite à l'installation de la nouvelle gouvernance du Conseil communautaire, il convient donc de désigner les nouveaux délégués afin de représenter la CASUD au Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP).

Afin de procéder à l'élection, et conformément aux modalités fixées par le Conseil communautaire pour le choix du mode de scrutin, une suspension de séance de 5 minutes a été prononcée pour permettre la remise des listes au Président.

Une seule liste est présentée. Les candidatures ci-après sont proposées :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Patrice THIEN AH KOON	Albert GASTRIN
Jacquet HOARAU	Francemay PAYET-TURPIN
Augustine ROMANO	Jean-Pierre THERINCOURT
Laurence MONDON	Catherine TURPIN
Charles Emile GONTHIER	Evelyne ROBERT
Véronique FONTAINE	Mimose DIJOUX RIVIERE
Jean Richard LEBON	Noëline DOMITILE
Bachil VALY	
Isabelle GROSSET PARIS	
Olivier RIVIERE	
Vanessa COURTOIS	
Henri-Claude HUET	
Inelda LEVENEUR	

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Stéphanie LEICHNIG	

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, décide de ne pas procéder au scrutin secret, mais à un vote à main levée.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de désigner les 14 délégués titulaires et 7 délégués suppléants comme suit, afin de représenter la CASUD au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP), au scrutin de liste majoritaire à un tour :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Patrice THIEN AH KOON	Albert GASTRIN
Jacquet HOARAU	Francemay PAYET-TURPIN
Augustine ROMANO	Jean-Pierre THERINCOURT
Laurence MONDON	Catherine TURPIN
Charles Emile GONTHIER	Evelyne ROBERT
Véronique FONTAINE	Mimose DIJOUX RIVIERE
Jean Richard LEBON	Noëline DOMITILE
Bachil VALY	
Isabelle GROSSET PARIS	
Olivier RIVIERE	
Vanessa COURTOIS	
Henri-Claude HUET	
Inelda LEVENEUR	
Stéphanie LEICHNIG	

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme Nathalie BASSIRE, M. Gilles FONTAINE) :

- désigne les 14 délégués titulaires et 7 délégués suppléants suivants afin de représenter la CASUD au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP), au scrutin de liste majoritaire à un tour :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Patrice THIEN AH KOON	Albert GASTRIN
Jacquet HOARAU	Francemay PAYET-TURPIN
Augustine ROMANO	Jean-Pierre THERINCOURT
Laurence MONDON	Catherine TURPIN
Charles Emile GONTHIER	Evelyne ROBERT
Véronique FONTAINE	Mimose DIJOUX RIVIERE
Jean Richard LEBON	Noéline DOMITILE
Bachil VALY	
Isabelle GROSSET PARIS	
Olivier RIVIERE	
Vanessa COURTOIS	
Henri-Claude HUET	
Inelda LEVENEUR	
Stéphanie LEICHNIG	

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 02

Contre : 00

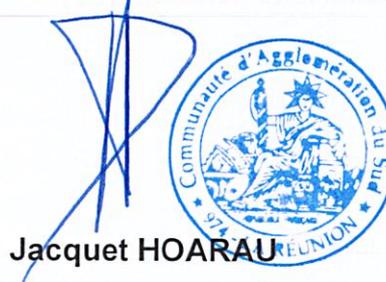
Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 05/08/2024